



12 JOURS - 11 NUITS

DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019

CROISIÈRE AUX ILES GALAPAGOS





Fond marin exceptionnel

Vos escales

Jour 1 Paris/Quito (Équateur)

Vol régulier avec escale à destination de **Quito**. Arrivée avec accueil par votre guide. Transfert à votre hôtel 4*. Dîner en ville et nuit à l'hôtel.

Jour 2 Quito/Otavalo

Après le petit-déjeuner, votre journée débutera par un voyage en autocar d'environ 2h vers **Otavalo**, située à 2500 mètres d'altitude dans la **province d'Imbabura**. La ville est un centre important pour le **peuple Otavalo**, appartenant au groupe des Quechuas. La ville est réputée dans toute l'Amérique latine pour son **marché** où les **artisans locaux** proposent objets, vêtements, bijoux... Après le déjeuner dans un restaurant local, direction le **Lac de San Pablo**, l'un des plus beaux paysages de la province d'Imbabura. Dîner en ville et nuit à l'hôtel.

Jour 3 Quito/Baltra (Îles Galapagos)

Le matin, vous serez emmenés à l'aéroport pour un vol à destination de l'**île de Baltra**. Installation et déjeuner à bord du M/V Galapagos Legend (selon les horaires de vol, un panier repas pourra être distribué). Vous embarquerez pour l'**île Bartolomé**, située au centre de l'archipel. Cette île inhabitée offre une première occasion d'observer une **faune marine et terrestre exceptionnelle**. Pendant que les **aigles marins** veillent sur leur territoire, **pingouins, lions de mer et requins** évoluent dans leur environnement protégé. Dîner et nuit à bord.

Jour 4 South Plaza/North Seymour

Le matin, vous découvrirez **South Plaza**, l'une des plus petites îles de l'archipel, dont la formation résulte d'une éruption sous-marine. Dans un **paysage de falaises et de cactus**, vous partirez à la rencontre des habitants de cet étonnant écosystème: les **iguanes**. Après le déjeuner à bord, vous ferez une escale à **North Seymour**, l'un des sites de prédilection des **oiseaux de mer** comme les **frégates** et les **fous à pieds bleus**. Dîner et nuit à bord.

Jour 5 San Cristobal

Punta Pitt & Cerro Brujo

Vous ferez une escale à **San Cristobal**, la capitale de l'archipel. Située au plus près du continent, elle est la **première île visitée par Charles Darwin**. Peu influencée par l'activité volcanique, l'île compte près de **7000 habitants**. Journée consacrée à la découverte des sites de **Punta Pitt** et de **Cerro Brujo** où vous pourrez observer une **flore endémique** et des colonies de fous à **pieds rouges** ou à **pieds bleus**. Dîner et nuit à bord.

Jour 6 San Cristobal

Cerro Colorado & Tijeretas Hill

Le matin, vous poursuivrez la découverte de l'île par le site de **Cerro Colorado** consacré à la préservation et la reproduction des **tortues des Galapagos**. Après le déjeuner à bord, vous visiterez **Tijeretas**, le **premier site découvert par Charles Darwin**. Cette baie calme et rocheuse abrite la **nidification des frégates**, oiseaux de mer dont les mâles sont reconnaissables grâce à la poche rouge sous leur gorge qu'ils déploient à la saison des amours. Dîner et nuit à bord.

Jour 7 Española Gardner & Suarez

Vous ferez une escale à **Española**, l'une des plus anciennes îles de l'archipel. Fortement érodée, l'île n'est pas habitée. Cette journée est consacrée à la découverte des sites les plus importants : la **baie Suarez** et sa **plage de sable corallin**, un merveilleux cadre pour les **lions de mer** et les **oiseaux moqueurs**, une espèce endémique ; le **site Gardner**, un véritable sanctuaire pour les **oiseaux marins**, les **lézards** et les **iguanes**. Déjeuner, dîner et nuit à bord.

Jour 8 Floreana

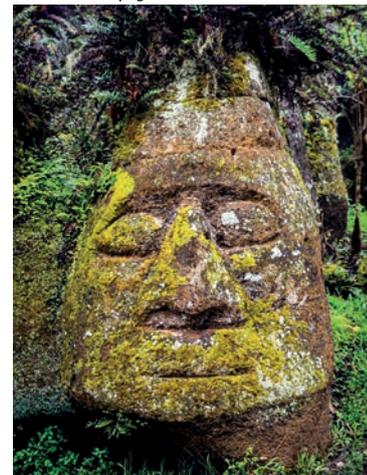
La Poste & Couronne du diable

Votre journée est consacrée à la découverte de l'**île de Floreana**, parfois surnommée "**l'île mystérieuse**". Un arrêt à la **baie de La Poste** sera l'occasion d'évoquer le système de messagerie créé par des marins au XVIIIème siècle.



Marché à Quito

Totem îles Galapagos



Tortues géantes

Eglise de la Compagnie, Quito



Frégate à cou rouge



Fous à pieds bleus



Iguane



Lion de mer

À la **Pointe du Cormoran**, vous découvrirez un **paysage étrange, façonné par l'activité volcanique**, où évoluent les **flamants**. Enfin, un arrêt à la **"Couronne du diable"** permet d'observer des courants puissants attirant une **remarquable vie sous-marine**. Déjeuner, dîner et nuit à bord.

Jour 9 Santa Cruz

Centre Darwin et îlot d'Eden

Vous commencerez votre journée par une escale à **Santa Cruz**. L'île bénéficie de la plus **grande zone cultivable** et regroupe par conséquent la population la plus importante avec presque **18 000 habitants**.

Vous vous dirigerez ensuite vers le **centre de recherche international Charles Darwin** lié au **Parc National des Galapagos**. L'établissement a pour vocation d'étudier la biodiversité mais aussi de contribuer à la préserver. Dans les hautes terres de l'île, vous découvrirez une **importante colonie de tortues géantes**. Déjeuner, dîner et nuit à bord.

Jour 10 Santa Cruz/Baltra/Quito

Le matin, **sortie en canot** à la découverte des formations rocheuses de la **Pointe du Carillon**, puis retour à bord et navigation vers **Baltra** pour le débarquement.

Selon les horaires de vol, un panier repas pourra être distribué.

Puis transfert à l'aéroport pour un vol à destination de **Quito**.

À votre arrivée, vous serez emmenés à votre hôtel.

Dîner en ville et nuit à l'hôtel.

Jour 11 Quito

Après le petit-déjeuner, vous partirez à la **découverte du centre historique de Quito**, capitale de l'Équateur et de la province de Pichincha. **Fondée par les Incas** à la fin du XV^{ème} siècle à 2 800 mètres d'altitude, la ville s'étend sur 50 kilomètres dans un **écran de montagnes andines**. Le centre colonial historique, classé au **Patrimoine mondial par l'UNESCO**, comprend un ensemble de monuments remarquablement restaurés.

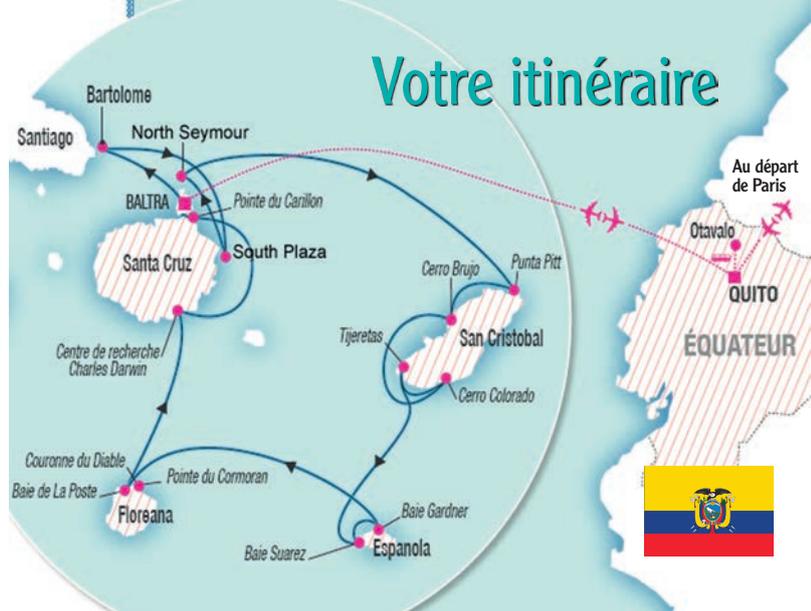
Après un passage par la **Plaza Grande** dominée par le **Palais Carondelet**, siège du Gouvernement, la visite se poursuit par la **somptueuse église de la Compagnie** (des Jésuites), l'une des sept merveilles de l'Équateur. Ensuite, vous découvrirez la **place San Francisco** et son église.

Déjeuner dans un restaurant local, puis départ pour l'aéroport de Quito. Vol de nuit avec escale pour **Paris**.

Jour 12 Paris (France)

Arrivée à Paris dans la journée.

En fonction des conditions climatiques, le programme peut subir de légères modifications. Seul le commandant de bord est habilité à prendre les décisions s'imposant pour la navigation. Le programme peut également être légèrement modifié en raison de manifestations culturelles locales ou d'impératifs techniques. Les espèces animales se déplacent en continu et par conséquent il peut arriver que toute la faune citée dans la programmation soit absente durant l'exploration.

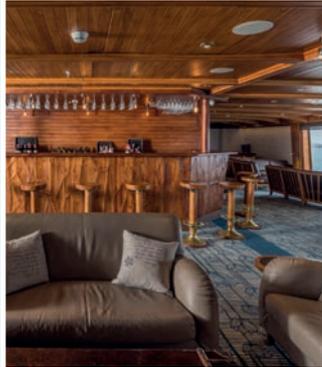


Les points forts de votre croisière

- La découverte de **paysages naturels inouïs** sans oublier une **faune riche et diversifiée** : iguanes marins, pingouins, requins, tortues géantes, lions de mer...
- Un **itinéraire époustouflant** en plein Océan Pacifique : les trésors de **Quito**, inscrite au patrimoine mondial par l'UNESCO, l'île mystérieuse et sauvage de **Floreana**, le paysage minéral de l'île **Bartolomé**, la sublime **baie de Suarez** sans oublier l'île **Santa Cruz** et sa célèbre station de recherche Charles Darwin,
- Un **voyage exceptionnel** à travers le temps et sur les pas de Darwin,
- Un bateau à **taille humaine de 100 passagers** où **confort et restauration de qualité** sont au rendez-vous. Parfaitement adapté à vos sorties, il vous permettra un accès privilégié à cet **archipel protégé**, veillant ainsi au **respect de son extraordinaire éco-système**.

Retrouvez tous nos autres voyages sur www.croisieres-lecteurs.com/pv

Votre bateau : M/V Galapagos Legend



Embarquez à bord du M/V Galapagos Legend, qui vous propose une nouvelle façon de voyager.

Sur ce navire de 52 cabines seulement, profitez d'espaces intimes et confortables tout en ayant la possibilité de participer à des animations tout au long de votre croisière.

Les espaces communs

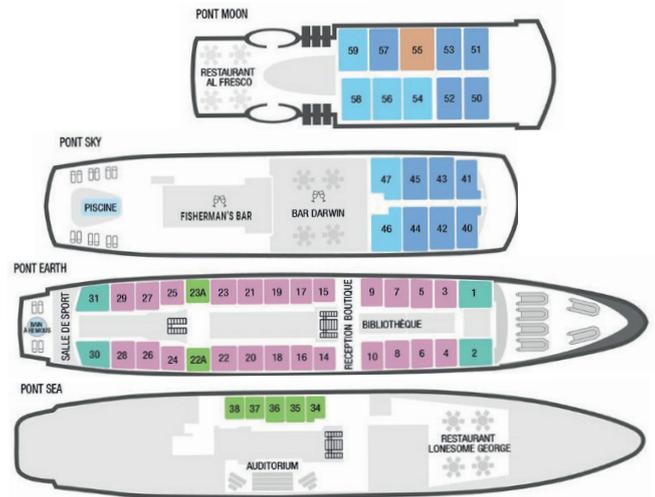
À bord du M/V Galapagos Legend, vous vivrez une expérience maritime traditionnelle dans un cadre chaleureux. Vous pourrez bénéficier de nombreuses installations pour votre détente et vos loisirs : un auditorium, un restaurant, des bars panoramiques, une bibliothèque, un jacuzzi, un espace de remise en forme, une piscine et enfin une boutique proposant toute sorte d'articles.

La restauration

Le restaurant Lonesome Georges, situé sur le pont Sea, offrira l'occasion de partager vos découvertes autour d'une savoureuse cuisine équatorienne adaptée au goût international. Le petit-déjeuner et le déjeuner sont servis sous forme de buffet, le dîner est servi à table.



Préparez votre voyage !



DESIGNATION	PONT	PRIX PAR PERSONNE	
		Cab. double	Cab. simple
Confort (hublots, 10 à 13 m ²)	Earth ou Sea	6 980€	9 980€
Deluxe (sabords, 12 à 15 m ²)	Earth	7 480€	10 480€
Deluxe Plus (sabords, 19 à 21 m ²)	Earth	7 980€	sur demande
Deluxe Balcon (20 à 23 m ²)	Sky ou Moon	9 080€	sur demande
Junior Suite Balcon (25 à 28 m ²)	Sky ou Moon	9 580€	sur demande
Suite Balcon (33 m ²)	Moon	10 450€	sur demande

Ce prix comprend : Les vols Paris/Quito et Quito/Paris sur vols réguliers avec escale (Iberia, KLM, Air France, Latam Airlines) • Les taxes aériennes (270 € à ce jour) • Les vols Quito/Balra/Quito sur vols domestiques avec escale (TAME, Avianca, LATAM) • Tous les transferts mentionnés au programme • Le logement en chambre double 4* à Quito (3 nuits) • Le logement à bord du M/V Galapagos Legend (7 nuits) dans la catégorie choisie • La pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 11 • Les boissons à bord du M/V Galapagos Legend : eau minérale, boissons non alcoolisées, bières locales, thé, café pendant les repas. Au dîner, un verre de vin sélectionné par la compagnie est offert • Les boissons lors des repas à terre : eau minérale (50 cl /pers.), thé ou café • L'ensemble des visites et entrées sur les sites mentionnés au programme avec guide local francophone • La taxe du Parc National des Galapagos (100USD) • La "Migration Card" obligatoire pour les Galapagos (20 USD) • Les services d'un directeur-accompagnateur de croisière francophone pendant toute la durée du voyage

Ce prix ne comprend pas : Les boissons autres que celles mentionnées • Les pourboires pour le personnel de bord du M/V Galapagos Legend (15 USD par jour et par personne) • Les pourboires pour les guides et les chauffeurs • Les assurances voyage • Possibilité de vols en classe affaires : nous consulter

Formalités pour les ressortissants français : Passeport valable 6 mois après la date de retour et attestation d'assurance-rapatriement nominative.

Pour réserver, c'est très simple :



INFORMATIONS AU

01 41 33 59 59

en précisant **PLEINE VIE**

Du lundi au vendredi de 09h à 18h00



PAR COURRIER

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

Croisière aux îles Galapagos
MD Voyages - 8 rue François Ory
92543 MONTROUGE CEDEX



PAR MAIL

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

voyages@mondadori.fr



INDIQUEZ LE NOM DE VOTRE MAGAZINE

POUR RÉSERVER C'EST TRÈS SIMPLE :



INFORMATIONS AU :

01 41 33 59 59

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

EN PRÉCISANT LE NOM DE VOTRE MAGAZINE



PAR COURRIER :

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

Croisière Les îles Galápagos
Nom de votre magazine - MD Voyages
8, rue François Ory 92543 Montrouge Cedex



PAR MAIL :

(en renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

voyages@mondadori.fr

Mentions obligatoires : Les renseignements qui vous sont demandés ont un caractère obligatoire pour répondre aux formalités de douane et police dans les ports et doivent nous être retournés dès réception. **Formalités pour les ressortissants français :** Passeport valable 6 mois après la date de retour et attestation d'assurance rapatriement nominative.

1. PARTICIPANT(S) À LA CROISIÈRE

ATTENTION : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.
MERCI DE JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE VOTRE PASSEPORT À CE BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

1^{ER} PASSAGER

Mme. Mlle. M. Nom ⁽¹⁾ : Prénom :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à Pays : Nationalité :
N° de passeport : émis le : [] [] [] [] [] [] à : expire le : [] [] [] [] [] []
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : Pays :
Tél : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

2^{ÈME} PASSAGER

Mme. Mlle. M. Nom ⁽¹⁾ : Prénom :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à Pays : Nationalité :
N° de passeport : émis le : [] [] [] [] [] [] à : expire le : [] [] [] [] [] []
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : Pays :
Tél : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

IMPORTANT CONTACT D'URGENCE : Personne ne participant pas au voyage à contacter en cas de problème :

Nom : Prénom : Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] []

⁽¹⁾ nom figurant sur la pièce d'identité utilisée pendant le voyage. Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.1978 (art. 27) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, et peuvent faire retirer leur nom et coordonnées du fichier, en faisant une demande écrite.

2. PRIX DE VOTRE CROISIÈRE

VOTRE CABINE

TYPE DE CABINE	Pont	PRIX PAR PERSONNE		Nombre de personne	Total à régler en euros
		Cabine double	Cabine simple		
CONFORT (HUBLOTS, 10 À 13 M ²)	Earth ou Sea	6 980€	9 980€	x =	€
DELUXE (SABORDS, 12 À 15 M ²)	Earth	7 480€	10 480€	x =	€
DELUXE PLUS (SABORDS, 19 À 21 M ²)	Earth	7 980€	Sur demande*	x =	€
DELUXE BALCON (20 À 23 M ²)	Sky ou Moon	9 080€	Sur demande*	x =	€
JUNIOR SUITE BALCON (25 À 28 M ²)	Sky ou Moon	9 580€	Sur demande*	x =	€
SUITE BALCON (33 M ²)	Moon	10 450€	Sur demande*	x =	€
SOUS-TOTAL 1					€

*Supplément pour une cabine double à usage individuel sur les catégories Deluxe Plus, Deluxe Balcon, Junior Suite Balcon et Suite Balcon : nous consulter.
Prix garantis pour un minimum de 80 participants.

VOS ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

ASSISTANCE-RAPATRIEMENT	20 €	x =	€
ASSURANCE MULTIRISQUES	4,5% OU 6% PAR DOSSIER ⁽¹⁾		€
ASSURANCE CARTE BANCAIRE HAUT DE GAMME	2,5 % PAR DOSSIER		€
SOUS-TOTAL 2			€
TOTAL (Sous-total 1+2)			€

⁽¹⁾ 6% par dossier si le montant est supérieur à 8 000 € par passager.

3. MODE DE RÉGLEMENT

Afin de pouvoir confirmer et enregistrer votre réservation, nous vous demandons :

- de nous retourner ce document signé et complété,
- de verser un acompte à la réservation de 30% du montant total (si la réservation s'effectue à plus de 45 jours du départ), incluant le montant des assurances optionnelles.

Soit un acompte de € Chèque libellé à l'ordre de Rivages du Monde Carte bancaire

Règlement du solde :

- Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, soit avant le 31/10/2019
70% du montant total, soit € Chèque libellé à l'ordre de Rivages du Monde Carte bancaire

ATTENTION :

- Tout règlement par chèque (à l'ordre de Rivages du Monde) devra être accompagné d'une photocopie de la carte d'identité du porteur du compte-chèques.
- Tout règlement intervenant à moins de 15 jours avant le départ devra être effectué par carte bancaire uniquement.

Les conditions générales de vente et le dépliant assurances sont disponibles sur demande ou téléchargeables sur le site : <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente>

Pour confirmer la réservation, il est impératif de bien faire figurer toutes les informations pour effectuer le règlement et le débit de carte bancaire.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CARTE DE CRÉDIT

Je soussigné(e) M./Mme autorise Rivages du Monde à débiter ma carte de crédit :

- Visa/ Visa premier Numéro de carte : □□□□ □□□□ □□□□ □□□□
 Eurocard Mastercard Date d'expiration : □□ / □□ Cryptogramme : □□□□

Votre signature (obligatoire) :

L'acompte à la réservation de 30 % du montant total, soit : €
+ le solde (70 %) soit un montant de € 30 jours avant le départ

Votre signature
(précédée de la mention «lu et approuvé») :

Je déclare m'être renseigné(e) sur les formalités administratives et sanitaires (notamment passeport, visa, vaccins) et précautions médicales me concernant et concernant les personnes qui m'accompagnent ainsi que sur les risques inhérents au voyage (notamment risques pays, conditions climatiques et météorologiques) sur le site www.diplomatie.gouv.fr et déclare les assumer. Je déclare en outre accepter les conditions générales de vente Rivages du Monde (conditions générales de transport, conditions d'assurance) et les conditions du voyage et les informations figurant sur notre brochure annuelle 2019 ou sur notre site internet : <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/conditions-generales-de-vente> et <http://www.rivagesdumonde.fr/a-propos/assurance-voyageurs>, dont j'ai dûment pris connaissance et que j'ai porté à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptés.

Les rapports entre RDM, le Vendeur, et le Voyageur sont régis par les articles R. 211-3 à R. 211-11 du Code du tourisme et le Contrat. Ces dispositions sont applicables dans le cadre d'un contrat de voyage à forfait, tel que défini par l'article L. 211-2 du Code du tourisme. Conformément aux dispositions des articles R. 211-5 et L. 211-9 du Code du tourisme, RDM se réserve expressément la possibilité d'apporter certaines modifications aux présentes Conditions Générales de Vente.

Toute modification sera communiquée par écrit au Voyageur avant la conclusion du Contrat.

DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions générales de vente, les expressions suivantes sont définies comme suit :

Le « Voyageur » désigne toute personne nommée au moment de la confirmation de la Réservation sur la facture.

« RDM » désigne Rivages Du Monde SAS dont le siège social est sis 19, rue du Quatre-Septembre, 75002 - Paris, France, qui organise des croisières et les vend ou les propose à la vente, directement ou bien par l'intermédiaire du Vendeur.

Le « Vendeur » désigne la personne physique ou morale qui a vendu directement la Croisière au Voyageur.

La « Croisière » désigne le transport maritime ou fluvial, et éventuellement le transport aérien, et le séjour à bord d'un navire affrété par RDM et les Prestations, tels que décrits dans le programme correspondant et dans le Contrat entre le Vendeur et le Voyageur.

Les « Prestations » désignent les transports, hébergements et activités expressément décrits dans le Contrat.

Par « Réservation » on entend les mesures prises par le Voyageur pour conclure un contrat portant sur une Croisière avec le Vendeur.

Le « Contrat » désigne le contrat conclu entre RDM et le Voyageur et l'ensemble des conditions et obligations de RDM et du Voyageur, telles que stipulées dans le devis, le contrat de voyage, les conditions de transport, les présentes CGV, le formulaire d'informations précontractuelles ainsi que dans toute documentation remise au Voyageur.

Les « Conditions Générales de Vente » ou « CGV » désignent des stipulations applicables au Contrat.

« Transporteur » désigne les sociétés de transport maritime, terrestre, fluvial ou aérien qui s'engagent à prendre en charge le déplacement du Voyageur.

INFORMATION PREALABLE ET ACCEPTATION

L'obligation d'information préalable requise par les articles L. 211-8 et R. 211-4 du Code du tourisme, est assurée par la communication au Voyageur, sur un support durable, des présentes CGV, des caractéristiques de nos programmes au travers d'un devis, d'un formulaire, de nos brochures, programmes et site Internet, préalablement à la conclusion du Contrat.

La Réservation à une croisière organisée par RDM, implique l'adhésion du Voyageur aux présentes CGV, ainsi qu'aux conditions de transport, faisant intégralement partie du Contrat, ainsi que l'acceptation sans réserve par le Voyageur de l'intégralité de leurs dispositions, sans préjudice de sa faculté de contestation. Le Voyageur effectuant la Réservation reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites ci-après, à savoir, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle, et confirme que tous les Voyageurs indiqués dans le Contrat acceptent les présentes CGV et qu'elle a autorité pour accepter les présentes CGV au nom des Voyageurs mentionnés dans le Contrat.

TARIFS ET REDUCTIONS

Nos prix, indiqués en Euros et par personne, s'entendent sur la base de l'occupation double d'une cabine, incluent l'ensemble des Prestations mentionnées explicitement dans le descriptif des programmes et ne sont en principe pas révisables. Toutefois, les prix ont été établis sur la base de données économiques soumises à variation (cours des devises, taxes aéroportuaires, portuaires et coût du carburant) et dont la fluctuation est susceptible d'entraîner des modifications du montant de la Croisière.

Les prix sont calculés sur un certain nombre de nuitées qui ne correspond pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. La durée du séjour s'entend du jour de convocation jusqu'au jour de retour.

La Réservation d'un Voyageur seul dans une cabine double ou triple implique son acceptation préalable que lui soit demandé un supplément tarifaire d'occupation simple, dit « supplément individuel », en cas de nonremplissage de la cabine, dont le Voyageur est informé au plus tard 20 jours avant le départ. Toute modification ou annulation du fait du Voyageur, ou Réservation à moins de 20 jours avant le départ, se traduisant par l'occupation individuelle d'une cabine double ou triple entraîne le règlement du « supplément individuel » avant le départ selon les modalités propres à chaque Croisière. Sur l'ensemble des départs, RDM réserve 5% des cabines, dont elle dispose sur les navires qu'elle affrète, à un usage individuel.

RDM se réserve expressément le droit d'attribuer au Voyageur une cabine différente de celle prévue avant le départ, à la condition que la cabine de substitution soit de catégorie équivalente ou supérieure.

RDM peut réaliser des opérations commerciales limitées dans le temps sur certaines Croisières et proposer des tarifs différents de ceux constatés en brochure ou bien sur le site Internet de RDM. Ces offres promotionnelles ne sont pas rétroactives et ne pourront produire d'effet pour les Réservations déjà réalisées. Le Voyageur ayant déjà effectué sa Réservation ne pourra revendiquer le bénéfice des offres promotionnelles, aucune réclamation ne sera prise en compte.

ACOMPTES ET PAIEMENT DU SOLDE

La conclusion du Contrat, sous réserve de disponibilité de cabine au moment de la Réservation, ne bénéficiant pas de l'escompte (« Avantage + »), implique le versement d'un acompte de 30% du montant de la Croisière au moment de la Réservation. Le paiement intégral du solde intervient au plus tard 30 jours avant le départ. En cas de non-respect du calendrier de paiement, RDM ou le Vendeur, se réservent le droit de constater l'annulation par le Voyageur et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous. Toute Réservation effectuée dans un délai de moins de 30 jours avant la date de départ implique le règlement intégral du montant de la Croisière. Les « Vente Flash » impliquent le paiement intégral du solde de la Croisière concernée au moment de la Réservation.

LES PRIX COMPRENNENT

- La croisière en pension complète selon le programme ;
- L'hébergement en cabine double selon la catégorie choisie ;
- Les transports aérien sur vols réguliers en classe économique ou vols affrétés et les taxes aériennes, si mentionnés ;
- L'hébergement dans un établissement hôtelier correspondant à la catégorie déterminée selon les normes locales, si mentionné ;
- Les taxes portuaires ;
- La prise en charge de l'acheminement du lieu de convocation jusqu'au navire ;
- Les visites et excursions expressément prévues dans le programme avec un guide ;
- Les activités et animations à bord ;
- Les services d'un Directeur de croisière francophone ;
- Les boissons mentionnées.

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS SAUF MENTION CONTRAIRE

- Les transports aériens ou ferroviaires domestiques pour un départ de Province ;
- Les frais d'obtention de visa et les taxes de sortie d'un pays étranger ;
- Les excursions optionnelles et les repas et boissons autres que ceux mentionnés ;
- Les pourboires aux personnels de bord, aux guides et chauffeurs et les dépenses personnelles ;
- L'accès à certains équipements et/ou services payants selon les navires ;
- Le supplément individuel ;
- Les assurances voyage.

APTITUDE AU VOYAGE - HANDICAP

Le Voyageur garantit qu'il est autonome et apte à voyager, au regard du programme et de l'itinéraire de la Croisière envisagée, et que sa conduite ou son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres Voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales.

RDM et le Transporteur pourront lors de la Réservation, et s'ils l'estiment nécessaire, exiger la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou proposer une Croisière en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos Croisières, RDM attire l'attention des Voyageurs en situation de maladie ou handicap, physique ou psychique, sur leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la Croisière. Tout Voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la Croisière doit en informer le Vendeur et présenter un certificat médical au moment de la Réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de Réservation.

A défaut pour le Voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, RDM, le Commandant du navire et les Transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et réglementations propres à la zone de navigation ou nécessiterait des soins que RDM ou le Transporteur ne seraient pas en mesure de fournir ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports, rendent l'embarquement ou le débarquement ou le transport du Voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres Voyageurs et membres d'équipages. Lorsqu'un Voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son inaptitude à entreprendre la Croisière, ni RDM, le Transporteur, ou le Vendeur ne sont pas tenus responsables envers le Voyageur n'ayant pas rempli son obligation d'information.

En application du Règlement Européen n°1107/2006 du 05/07/2006, RDM fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et conseiller le Voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le Voyageur en fait la demande expresse lors de la Réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou d'un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical, devra être portée à la connaissance du Vendeur, au moment de la Réservation ou, si la maladie survient après la Réservation, au plus tard avant la date de départ. Le Voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les Voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout Voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatiques et, peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. RDM attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

REVISION DU PRIX

Conformément aux dispositions des articles L. 211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, la variation, à la hausse comme à la baisse, des données économiques ayant servi de base pour le calcul du prix de nos croisières est intégralement répercutée sur le prix des Croisières selon les modalités suivantes :

- Coût du carburant : Les prix de vente sont révisés si la variation du coût du carburant, calculé sur la base des conditions tarifaires communiquées par les Transporteurs au 16/04/2018, est supérieure à 5%. Au 16/04/2018 le prix de la tonne de carburant est de 510 USD (indice BRENT).

- Cours des devises : La variation du cours de certaines devises affecte uniquement la part des Prestations qui nous est facturée en devise étrangère, représentant selon les destinations de 60% à 90% du prix total de la Croisière et jusqu'à 100% du montant total des post et pré extensions et excursions optionnelles. Les prix de vente sont révisés si la variation du taux de change est supérieure à 5%.

Les prix de vente des Croisières « Les Grands Fleuves du Monde 2018 » ont été calculés le 5/01/2017 (sur la base de 1 EUR = 1,05 USD = 7,23 CNY). Les prix de vente des « Croisières Maritimes 2018 » ont été calculés le 10/04/2017 (sur la base de 1 EUR = 0,85 GBP = 9,14 NOK = 7,44 DKK). Les prix de vente de la Croisière « La Chine ancestrale au fil du Yang Tsé » ont été calculés le 06/10/17 (sur la base de 1 EUR = 1,17 USD = 7,81 CNY). Les taux de devises pour « Les Grands Fleuves du Monde 2019 » et les « Croisières Maritimes 2019 » sont garantis dès la Réservation et ne seront pas révisables.

- Taxes aériennes et portuaires et redevances : Le montant des taxes aériennes et portuaires est communiqué à titre indicatif et est celui connu au moment de l'élaboration des programmes de Croisières. Toute variation sera intégralement répercutée sur le prix fixé au Contrat.

Le Voyageur est averti par lettre recommandée avec accusé de réception de toute modification significative du prix total de la Croisière, qui se traduirait par une augmentation de plus de 8%, et à la possibilité d'accepter ou de refuser la modification, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, dans un délai de 7 jours à compter de la réception ; l'absence de réponse du Voyageur vaudra acceptation de la modification par ce dernier. Aucune majoration du prix de la Croisière ne peut intervenir à moins de 20 jours de la date de départ.

MODIFICATION DU FAIT DU VOYAGEUR

Toute modification du dossier par le Voyageur doit être communiquée au Vendeur, par tout moyen permettant d'obtenir un avis de réception et entraîne 130 euros de frais de dossier supplémentaires minimum par personne, non remboursables, auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés suite à la modification. Aucune modification ne peut intervenir à moins de 30 jours du départ ou si le Contrat a déjà commencé à produire ses effets. Les billets déjà émis et les assurances voyages ne sont jamais remboursables. Une modification de la date de départ est considérée comme une annulation du fait du Voyageur et implique la perception de l'indemnité prévue par les présentes en cas d'annulation du fait du Voyageur.

ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR

En application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Voyageur est informé du fait qu'il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-5 dudit Code. Toutefois, le Voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais d'annulations selon les barèmes standards suivants et qui s'entendent par personne :

- Plus de 120 jours avant le départ : 130 euros de frais de dossier ;
- Entre 119 et 60 jours avant le départ : 100% du montant total des Prestations ;
- Entre 59 et 30 jours avant le départ : 30% du montant total des Prestations ;
- Entre 29 et 20 jours avant le départ : 50% du montant total des Prestations ;
- Entre 19 et 2 jours avant le départ : 80% du montant total des Prestations ;
- Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant total des Prestations.

Pour les Croisières en Patagonie, en Alaska et aux Galápagos, les frais d'annulation sont calculés selon les modalités suivantes :

- Plus de 120 jours avant le départ : 10% du montant total des Prestations ;
- Entre 119 et 60 jours avant le départ : 20% du montant total des Prestations ;
- Entre 59 et 30 jours avant le départ : 30% du montant total des Prestations ;
- Entre 29 et 20 jours avant le départ : 50% du montant total des Prestations ;
- Entre 19 et 2 jours avant le départ : 80% du montant total des Prestations ;
- Moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant total des Prestations.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa, les billets de transports émis et les assurances voyages ne sont pas remboursables si la prestation a été effectuée ou bien si le Contrat a commencé à produire ses effets. Les assurances ne sont jamais remboursables. En cas d'annulation, le Voyageur est tenu d'en informer le Vendeur, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. La date de réception, par RDM, de la notification de l'annulation sera la date retenue pour l'annulation et le calcul des frais d'annulation.

Le Voyageur ne peut prétendre à aucun remboursement s'il ne peut présenter le jour du départ les documents administratifs et/ou sanitaires de voyage exigés par les autorités françaises ou les autorités du ou des pays de destination, ou bien, s'il ne se présente pas le jour du départ aux lieux et heures mentionnés sur les documents de Croisière, sauf faute de RDM. Toute interruption de la Croisière et/ou toute Prestation non consommée du fait du Voyageur ne donne lieu à aucun remboursement. Dans le cas où le Voyageur organise son préacheminement par ses propres moyens, RDM ne peut être tenue responsable d'un retard de préacheminement, entraînant une non présentation du Voyageur, pour quelque raison que ce soit, y compris résultant de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. RDM informe le Voyageur, avant la conclusion du Contrat, de l'existence de contrats d'assurances couvrant les conséquences de l'annulation et recommande vivement au Voyageur de souscrire à un contrat d'assurance annulation. Le Voyageur a la possibilité d'annuler sa Croisière sans frais avant le début du voyage si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu du séjour ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination, échappent au contrôle des parties et ont des conséquences importantes, avérées et objectives, sur l'exécution du Contrat ; l'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs.

ANNULATION DU FAIT DE RIVAGES DU MONDE

Si RDM se trouve en situation d'annuler une croisière, conformément à l'article R. 211-9 du Code du tourisme, une Croisière de substitution sera proposée au Voyageur par le Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception et le Voyageur disposera d'un délai de 7 jours, à compter de la proposition, pour l'accepter ou bien la refuser. A défaut de réponse du Voyageur, ce dernier sera réputé avoir accepté la Croisière de substitution.

En cas de refus dans le délai de 7 jours, suivant la proposition de modification, le Voyageur sera remboursé de l'ensemble des sommes déjà versées sous un délai de 14 jours. Si la proposition de substitution est acceptée aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Voyageur, or éventuelle réduction de prix si la modification entraîne une baisse de qualité des Prestations. Si l'annulation est imposée par des circonstances relevant de circonstances exceptionnelles et inévitables, du fait d'un tiers, de l'impossibilité de garantir la sécurité des Voyageurs, ou bien, si l'annulation intervient pour insuffisance du nombre de participants à 20 jours du départ et au-delà, le Voyageur ne pourra prétendre à aucune indemnité autre que le remboursement intégral des sommes déjà versées.

CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE

Le Voyageur, cédant, est tenu d'informer le Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant la date de départ, en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaires et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer la Croisière. La cession du Contrat par le Voyageur, entrainera des frais de dossier d'un montant de 130 euros par personne. Les visas, l'obtention des visas, les éventuelles assurances voyage et les billets de transport aérien, dès lors qu'ils ont été émis au profit du Voyageur, ne sont ni cessibles ni remboursables. L'intégralité des frais supplémentaires résultant de la cession (émission des billets, frais liés aux modifications, etc.) sera répercutée sur le montant de la Croisière. Le Voyageur cédant et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui seront communiqués par RDM.

TRANSPORT AERIEN

Certains de nos programmes incluent le transport aérien, soit sur vols réguliers directs, ou avec escales, soit sur vols affrétés directs, ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, RDM recourt uniquement aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'Aviation Civile française.

Il est de la responsabilité du Voyageur de se renseigner sur les objets interdits en soute et en cabine. Nos programmes sont élaborés sur la base des horaires communiqués par les Transporteurs au moment de l'impression de nos brochures. En raison des différentes contraintes ou modifications horaires imposées par les Transporteurs, la première et/ou la dernière journée peuvent se trouver écourtées ou allongées, par un départ matinal ou une arrivée tardive. Il est fortement recommandé aux Voyageurs de ne pas prévoir d'obligation professionnelle et/ou de durée de transit et/ou

correspondance trop courte, le jour et la veille du départ ainsi que le jour d'arrivée et son lendemain. Des changements d'aéroport au départ de Paris peuvent également se produire (entre Roissy Charles De Gaulle et Orly). RDM ne saurait substituer sa responsabilité à celle des Transporteurs et être tenue responsable des frais éventuels occasionnés par des irrégularités ou interruptions du trafic aérien, y compris les frais résultant de circonstances exceptionnelles et inévitables.

Les titres de transport aérien émis et non utilisés par le Voyageur ne donnent lieu à aucun remboursement, pour la part de la Prestation non consommée, à l'exception des taxes aériennes dont l'exigibilité procède de l'embarquement effectif du Voyageur, sur demande écrite du Voyageur adressée à RDM (e-mail : taxesaerienne@rivagesdumonde.fr) et selon les modalités fixées par les Transporteurs aériens.

Le Voyageur a la possibilité de rejoindre le navire et d'en repartir par ses propres moyens, Croisière « Port-Port », en contrepartie d'une déduction forfaitaire sur le montant de la croisière. Le Voyageur dans cette situation doit impérativement se conformer aux lieux et horaires de convocation communiqués par RDM, tout retard ou non présentation du Voyageur ne donnera lieu à aucun remboursement ni dédommagement.

Les vols affrétés ne bénéficient d'aucune attribution de siège, certains Transporteurs ne proposent pas de service gratuit de restauration à bord et leurs horaires peuvent n'être connus que quelques jours avant le départ de la Croisière.

NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Le Commandant du navire est seul habilité à définir les conditions de la navigation et dispose de la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire et les ports d'escale pour des raisons de force majeure, météorologiques (brouillard, tempête, insuffisance ou montée excessive du niveau des eaux, notamment) ou pour des exigences de sécurité des Voyageurs ou du navire. RDM attire l'attention du Voyageur sur les conditions imprévisibles de navigation en eaux polaires, dues notamment à la présence de glace pouvant perturber la navigation et à des conditions climatiques exceptionnelles. Dans ces divers cas, la navigation peut accuser des retards, le Commandant peut être amené à supprimer ou inverser une ou plusieurs escales prévues, ces mesures étant toujours prises dans le souci de préserver la sécurité des Voyageurs, RDM et le Transporteur ne sauraient être tenus responsables de ces désagréments. En revanche, RDM s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport.

Il peut arriver selon l'appontage du navire, près d'un quai ou d'un autre navire, que les hublots ou les sabords des cabines soient obstrués, sans que RDM ne puisse en être tenue responsable. Lors des escales prévues, les débarquements s'effectuent soit directement à quai par l'utilisation d'une passerelle, soit au moyen d'une chaloupe lorsque le navire est en rade.

ESCALES – EXCURSIONS

Les excursions optionnelles proposées dans nos programmes requièrent un nombre minimum de participants pour être réalisées. Les excursions pourront être annulées si ce nombre minimum de participants, tel qu'indiqué dans nos programmes et brochures, n'est pas atteint. Les excursions et escales peuvent également être modifiées ou annulées en cas de conditions météorologiques défavorables ayant des conséquences sur la navigation, en raison de la situation politique ou social du pays d'un port d'escale ou pour tout autre fait présentant un risque pour la sécurité des Voyageurs. Les excursions et escales peuvent être modifiées ou supprimées en raison de restrictions ou fermetures administratives prononcées par les autorités publiques compétentes à l'occasion, notamment, de fêtes, tant civiles que religieuses, de grèves et de manifestations.

Les lieux de concerts et les artistes intervenants sur certaines de nos Croisières sont donnés à titre indicatif et peuvent être remplacés par des lieux ou artistes de qualité ou renommée équivalente. A l'occasion de certaines escales, les taxis et bus locaux n'étant pas autorisés à accéder aux quais, RDM ne peut garantir que les Voyageurs n'ayant pas réservé d'excursions puissent avoir accès à un moyen de transport leur permettant de quitter le quai et rejoindre la ville. Il appartient au Voyageur, lors des escales, de respecter les horaires limites de retour à bord.

Un non embarquement résultant du non-respect de ces horaires ne donnera lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Certaines excursions prévoient la découverte de la faune et de la flore locale et RDM attire le Voyageur sur le caractère aléatoire de leur observation.

INTERVENANTS EXTERIEURS A BORD

Certains programmes de Croisière prévoient l'intervention à bord d'un ou plusieurs conférenciers, personnalités et artistes. Compte tenu des impératifs liés à la conception de nos programmes de Croisière il peut arriver que les intervenants extérieurs ne soient pas définitivement connus au jour de conclusion du Contrat. Si un intervenant extérieur est empêché de participer à la Croisière, en raison d'un cas de force majeure, RDM pourvoira au remplacement de cet intervenant en veillant à ce que cette substitution permette une qualité de prestation de niveau similaire, aucune indemnisation ne sera accordée.

VISUELS

Les photographies présentées sur le site et/ou les brochures ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits, pour illustrer les voyages et navires présentés, donnent un aperçu aussi exact que possible des Prestations ou de la catégorie de cabine proposées, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier ou de rénovations éventuelles. Selon la conception des navires, la disposition des cabines et le mobilier dans une même catégorie peuvent différer. Le Voyageur ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les formalités administratives et sanitaires pour chacune des destinations proposées sont indiquées dans les programmes correspondant en fonction des pays visités et sont reproduites dans le Contrat. Ces formalités concernent uniquement les personnes de nationalité française. Les binationaux et ressortissants étrangers doivent consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination. Les formalités sanitaires relèvent de l'entière responsabilité du Voyageur.

Il est de la responsabilité du Vendeur d'informer le Voyageur des formalités administratives à accomplir pour être en règle avec les autorités de chacun des pays où il fait escale. La détermination des formalités administratives relevant exclusivement des autorités étatiques de chaque pays, des modifications peuvent intervenir entre la date de la Réservation et le jour du départ. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour communiquer par écrit au Voyageur toute modification des formalités à accomplir dès qu'elle sera portée à sa connaissance et recommande au Voyageur de nationalité française de consulter les sites suivants jusqu'au jour du départ : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et <https://www.pasteur.fr/fr>. Nous vous conseillons également de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>. Il appartient au Voyageur, accomplissant les formalités administratives par ses propres moyens, de respecter scrupuleusement les procédures d'obtention de ces formalités. Le Vendeur ne saurait

être tenu responsable d'un refus et/ou défaut de délivrance par les autorités concernées, du fait d'un manquement du Voyageur à ses obligations, des documents administratifs indispensables à la Croisière.

Mineurs : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité, ou passeport, et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

RELATIONS CLIENTELE

Le Voyageur qui constaterait lors de la Croisière une défaillance dans l'exécution du Contrat est tenu d'en informer sans retard notre représentant local, dans les meilleurs délais, afin de pouvoir éventuellement trouver une solution au problème posé. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Voyageur.

Toute réclamation portant sur l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat doit être communiquée par écrit au Vendeur, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé réception, dans le délai de 30 jours à partir de la date de retour. Lorsque RDM a la qualité de Vendeur les réclamations doivent être envoyées selon les modalités précédentes : (par mail : relationsclients@rivagesdumonde.fr ou par courrier : Relations Clientèle - Rivages du Monde - 19, rue du Quatre-Septembre 75002 Paris). L'étude de la réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels du Contrat et aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte.

Après avoir saisi le service Relations Clientèle du Vendeur et à défaut d'une réponse satisfaisante dans le délai de 60 jours le Voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le Voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

ASSURANCE FACULTATIVE

Aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages et nous vous recommandons vivement de souscrire une des assurances facultatives suivantes : Assistance et Rapatriement - Multirisques (annulation, bagages et interruption de séjour) - Multirisques Haute Contribution (voyages dont le montant est supérieur à 8000 euros par personne) - Assurance Complémentaire Carte Bancaire Haut de Gamme. Ces assurances facultatives vous seront proposées au moment de la Réservation et le contenu des garanties de ces assurances est disponible sur simple demande auprès de notre Service Réservation et consultable sur notre site Internet. Lorsque le Voyageur met en jeu sa garantie d'assurance, cela ne l'exonère pas du règlement de la facture correspondant aux frais d'annulation au Vendeur, avant prise en charge par la compagnie d'assurance ; la prise en charge par l'assureur intervenant sur présentation par le Voyageur de la facture acquittée du Vendeur. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en oeuvre.

LOI APPLICABLE

Le présent Contrat est régi par la loi française dans le respect des normes applicables en matière de protection des droits du consommateur, des dispositions du Code du Tourisme ainsi qu'au regard des Règlements et Conventions applicables.

RESPONSABILITE CIVILE ET GARANTIE FINANCIERE

Les Croisières proposées par RDM, soumises à une responsabilité de plein droit à l'égard du Voyageur et tenue d'apporter une aide au Voyageur en difficulté, sont obligatoirement couvertes par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de HISCOX (Numéro de police : HARCP0087439 - 19, rue Louis le Grand - 75002 PARIS) pour un montant de garantie tout dommage confondu (corporels, matériels et immatériels) de 10.000.000 € par année d'assurance. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant des conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels seront limités à trois fois le prix total de la Croisière.

RDM est également couverte par une garantie financière contre l'insolvabilité, souscrite auprès de Groupama-Assurances Crédit (Numéro de police : 40007113765 - 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris).

DONNEES NOMINATIVES

Les données personnelles recueillies par RDM (telles que nom, prénom, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, date de naissance et préférences de voyages) sont utilisées pour la gestion des commandes des clients (réservation, facturation, gestion des impayés...), pour le traitement de leurs projets de voyages/devis, pour mieux les connaître et ainsi mieux les servir (analyses marketing, envoi d'offres adaptées, etc.). A défaut de fourniture de ces données nécessaire à l'exécution du Contrat, la demande ne pourra pas être traitée par RDM.

Certaines des données à caractère personnel recueillies par RDM seront communiquées, traitées et conservées par des tiers : les partenaires technologiques, sous-traitants au sens de la réglementation, qui aident RDM à fournir ses prestations, ainsi que les fournisseurs des voyages réservés par le Voyageur (comme les compagnies aériennes, les aéroports, les hôtels, etc.). Certains de ces tiers peuvent être basés en dehors de l'espace économique européen (« EEE »). RDM conserve les données à caractère personnel des clients pour répondre à ses obligations légales et d'audit, aussi longtemps que nécessaire et conformément à toute période de conservation requise par la loi.

Le Voyageur, sur justification de son identité, dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui le concernent et qu'il pourra exercer en s'adressant à RDM à l'adresse suivante : Rivages Du Monde - Service Protection des Données - 19, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris ou par courrier électronique à : protection-dp@rivagesdumonde.fr.

Le client est en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL s'il estime que l'utilisation de ses données à caractère personnel ne respecte pas la réglementation en matière de protection des données ou lorsqu'il a des raisons de croire que ses informations personnelles sont ou ont été utilisées d'une manière qui n'est pas conforme à la loi. Pour plus d'informations sur la Politique, RDM invite le client à se rendre sur www.rivagesdumonde.fr/politique-de-confidentialite. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr.